



**SOUTIEN à L'ASM 17 France
POUR LA PRISE EN CHARGE TOTALE DU CIRCADIN
POUR LES ENFANTS SMITH-MAGENIS**

Nous,

Parents de personnes atteintes du syndrome Smith Magenis,

Professionnels de la santé,

Amis adhérents,

Soutenons l'Association Smith Magenis France dans la demande de prise en charge totale du CIRCADIN.

Ce médicament prescrit depuis 2002, sous ATU, aux enfants porteurs de la maladie a permis d'atténuer fortement leurs troubles du sommeil. Depuis, un décret du 6 mai 2011 a prévu une prise en charge partielle ; celle –ci étant limitée à 500€/an et ne représente qu'un tiers du coût réel du médicament. Cela représente une charge annuelle trop lourde pour ces familles.

Nous espérons qu'à travers cette démarche, les enfants et adultes Smith Magenis puissent continuer à bénéficier de ce traitement sans que leurs familles aient à déboursier des sommes importantes pour l'obtenir.

Nom –Prénom

Qualité

âge de l'enfant sms

Signature/Date/Courriel

Nom –Prénom	Qualité	âge de l'enfant sms	Signature/Date/Courriel

Merci d'envoyer cette lettre par courrier postal à : Isabelle CALLEWAERT 20, rue Massena 59115 LEERS
ou pensez à vous signaler comme signataire à l'adresse de l'ASM17 ou à icallewaer@numericable.fr

Association Smith Magenis 17 France

①- ✉ association@smithmagenis.com

Site : www.smithmagenis.com

Association « ASM 17 » régie par la Loi 1901, n° 0595034523

Siège social : Mme Michèle AUZIAS

14, chemin de la colline de Moix 13109 SIMIANE COLLONGUE